|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ministère délégué auprès du Ministre de l’Energie, des Mines, de l’Eau et de l’Environnement, chargé de l’Environnement**  -------------------------------------------------------------  DPCC | **المملكة المغربية**  Royaume du Maroc | **الوزارة المنتدبة لدى وزير الطاقة والمعادن**  **والماء و البيئة المكلفة بالبيئة**  -------------------------------------------------------------  م.ش.ت.ت |

|  |
| --- |
| **DEUXIEME ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES POUR L’ENVIRONNEMENT DU PNUE (ANUE2)**  **Dialogue Ministériel**  **Thème : La réalisation de la dimension environnementale**  **de l'Agenda 2030 pour le développement durable**  **Nairobi, Jeudi 26 Juin 2016**  **Intervention du Maroc** |

**Monsieur le Président de l’ANUE**

**Monsieur le Directeur Exécutif**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres**

**Mesdames et Messieurs les représentants des organisations Internationales**

**Mesdames et Messieurs les représentants des Groupes Majeurs**

Permettez-moi tout d’abord d’exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement du Kenya pour l’accueil chaleureux et toutes les dispositions prises pour l’organisation de cet important événement.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour rendre hommage à l’excellent travail mené depuis dix ans par M. Achim STEINER en tant que Directeur exécutif du PNUE notamment en consolidant le rôle du PNUE en tant que principale autorité de l’Environnement Mondial.

**Excellences Mesdames et Messieurs**

Il y a quelques mois la communauté internationale a adopté des décisions historiques dans le cadre du système des Nations Unies notamment dans le domaine du Climat (Accord de Paris) et du développement durable (Agenda 2030). Ces décisions, appellent à un engagement sans précédent de tous les pays pour remettre l’humanité sur le chemin de la durabilité et de la résilience.

Ces décisions, nous imposent également davantage d’efforts et de coopération afin d’explorer les moyens à même de nous permettre d’agir ensemble d’urgence et de manière solidaire dans la recherche de solutions innovantes qui permettront à nos pays de vivre dans la prospérité.

L’Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs, dont la moitié, ont une dimension environnementale, constitue justement une véritable feuille de route pour les années à venir et marque le début d’une nouvelle ère dans laquelle les enjeux environnementaux et climatiques sont au cœur du développement.

Il va sans dire que cela représente un tournant historique dans les relations internationales et la gouvernance mondiale, offrant ainsi une vision collective, inclusive et universelle.

Dans ce cadre des approches nouvelles doivent être développées en termes de gouvernance, de programmation, d’élaboration de politiques et de mobilisation de financements.

En effet, l’interdépendance et l’interaction qui régit les ODDs, notamment dans le cadre des multiples Accords internationaux, exigent une vision plus intégrée, plus complémentaire et qui tient compte des effets de ces objectifs les uns sur les autres.

Le système des Nations Unies et ses partenaires doivent, en l’occurrence, continuer à être le catalyseur du changement radical pour dépasser les défis considérables dont fait face l’humanité (pénurie de ressources, dérèglement climatique, chômage, pauvreté, insécurité alimentaire et inégalité).

L’Assemblée des Nations Unies pour l’Environnement (ANUE) est appelée à jouer, dans ce contexte, pleinement sont rôle en apportant sa contribution au Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable. Elle doit, dans ce sens, alimenter en amont le Rapport mondial sur le Développement Durable préparé par le Forum et examiner en aval ses résultats en s’assurant, surtout de l’intégration de la dimension environnementale y compris dans les thèmes intersectoriels de l’Agenda 2030. L’ANUE doit s’assurer également de la synergie en matière de suivi et évaluation des ODDs entrepris par les organismes des Nations Unies aussi bien que par les Secrétariats des Accords Multilatéraux Environnementaux (AMEs).

Le PNUE, de part son mandat et son rôle primordial dans la gouvernance mondiale de développement durable, doit continuer à veiller à un rééquilibrage des trois piliers du développement durable et de s’assurer continuellement de la mise en œuvre de la dimension environnementale de l’Agenda 2030, en termes de suivi, d’évaluations, d’analyses des politiques. Le cycle des évaluations et des rapports périodiques du PNUE devrait, dans ce cas, être revus à la lumière des décisions concernant le suivi et l’évaluation des ODDs.

L’excellent travail mené depuis des années en matière de suivi et d’évaluation environnementale, constituera aussi un outil de base pour la définition d’un référentiel fondé sur des données scientifiques permettant de mieux suivre les tendances environnementales globales. Ce processus gagnerait davantage en termes d’efficacité à travers une mise en cohérence avec les autres initiatives intergouvernementales relatives à l’évaluation scientifique de l’environnement mondial notamment l’IPBES (Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystèmiques) et le GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l’Evolution du Climat).

Le PNUE doit aligner, alors, sa planification stratégique sur la mise en œuvre de l’Agenda 2030 et doit renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les Secrétariats des Conventions en l’occurrence celles relatives au Climat, Biodiversité, Désertification et Produits chimiques et ce, en vue d’une meilleure cohérence et efficience dans l’action.

Le PNUE pourrait également être utile dans la mise en place de réseaux, de plateformes et de partenariats entre les différents acteurs et qui devraient permettre de faciliter la mise à disposition et le partage des données et informations au service des décideurs au niveau local et global.

Par ailleurs, le PNUE sera pleinement sollicité pour appuyer les États Membres, et les parties prenantes dans leurs efforts de mise en œuvre de l’Agenda 2030 notamment à travers le renforcement des capacités, la facilitation de l’accès aux financements et aux technologies.

**Excellences Mesdames et Messieurs**

Le Royaume du Maroc a souscrit, depuis plusieurs années à un processus de conciliation de son développement avec les impératifs de protection de l’environnement. Cet engagement, s’est concrétisé par l’adhésion aux différents Accords multilatéraux et régionaux relatifs à l’environnement et le lancement de plusieurs chantiers sur le plan stratégique, institutionnel et juridique.

La consécration du droit à l’environnement dans la nouvelle constitution de 2011 a constitué une étape clé dans ce processus et témoigne d’une réelle volonté politique à poursuivre la marche vers le développement durable. Dans ce contexte, une loi cadre portant Charte Nationale de l’Environnement et du Développement Durable (CNEDD), a été adoptée et constitue la référence nationale de toutes les politiques publiques en matière d’environnement et de développement durable.

Pour mettre en œuvre cette loi, une Stratégie Nationale de Développement Durable a été élaborée dans le cadre d’un large processus participatif impliquant tous les acteurs de la société. Cette stratégie, définie les voies et moyens pour atteindre de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, les objectifs économiques, sociaux environnementaux et culturels, dans une perspective de transition vers une économie verte et inclusive.

Un processus national a été mis en place et permis de s’accorder sur une liste de 56 Indicateurs de Développement Durable tenant compte des préoccupations et des défis actuels et des besoins en suivi-évaluation des politiques de développement durable menées par les différents acteurs au niveau national. Parallèlement, et depuis l’adoption des OMDs, en 2000, par l’ONU, 5 rapports nationaux des OMDs ont été élaborés.

Le Maroc a élaboré également une politique nationale en matière de changement climatique avec l’objectif de promouvoir un développement sobre en carbone et résilient aux impacts du climat. Dans le cadre de cette stratégie, notre pays a soumis sa Contribution Nationale à la CCNUCC avec des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le réchauffement climatique malgré notre statut de faible pays emetteur de gaz à effet de serre.

La désignation du Maroc pour abriter la future Conférence des Parties à la Convention Climat en novembre 2016, constitue, à cet égard, une réelle consécration des efforts déployés par notre pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le cadre de cette politique, d’autres programmes sont en cours de mise en œuvre pour le verdissement de plusieurs secteurs de l’économie tels que l’énergie, le transport, l’agriculture et les déchets.

D’ailleurs en ce qui concerne le secteur de l'énergie, la nouvelle stratégie a définit des objectifs ambitieux en terme de développement des énergies renouvelables allant jusqu’à 52% dans la capacité de production d'électricité à l’horizon 2020.

**Excellences Mesdames et Messieurs**

Le Royaume du Maroc est déterminé à prendre toute sa responsabilité dans la mise en œuvre de l’agenda 2030, tant sur le plan national que sur régional et global et il sera par ailleurs parmi les premiers pays à présenter ses mesures au prochain Forum de Haut niveau pour le Développement Durable les prochaines semaines à New York.

Dans ce cadre, un atelier national de réflexion a été organisé au cours de ce mois et a constitué une occasion pour aborder les différents aspects de l’Agenda de développement, notamment ceux concernant les mesures de mise en œuvre, de suivi, d’évaluation et de financement. Il a permis également d’échanger sur les moyens d’adapter les engagements internationaux dans le domaine du développement durable avec les priorités du Maroc, de manière à favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODDs) à l’horizon 2030, au niveau national.

Une enquête nationale sur la perception des ménages et de la société civile sur les ODDs et les attentes de ces acteurs au regard de leurs retombées sur leurs conditions de vie et sur le développement de notre pays, sera lancée incessamment. Par ailleurs, une étude est en cours de préparation pour réorienter le Plan d’action de la SNDD afin d’accélérer l’atteinte des ODDs.

Je vous remercie de votre attention.